

SÉANCE extraordinaire

Le 27 mai 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 27 mai 2026, à 12 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Josée Collin, ainsi que messieurs les conseillers Marc-Olivier Legresley, Sébastien Daignault, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Meggie Ritchie

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

260527.176 PARC INDUSTRIEL – ADOPTION DES INCITATIFS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 260310.077

Il est proposé par monsieur le conseiller **Gaétan Daraïche**, appuyé de monsieur le conseiller **Pierre-Luc Arsenault** et unanimement résolu que ce conseil :

- MODIFIE la résolution numéro **260310.077** afin de retirer le crédit de taxes financières pour une période de cinq (5) ans;
- CONFIRME que les autres dispositions de ladite résolution demeurent inchangées;
- PRÉCISE que cette modification entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260527.177 OCTROI D'UN MANDAT - AVOCATS BSL INC. - SERVICES JURIDIQUES - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 260505.168

CONSIDÉRANT que la Ville doit protéger ses droits, ses intérêts et ses revenus dans le cadre de l'application de sa réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'un différend administratif est survenu avec un organisme du réseau public relativement à l'application de ladite réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé opportun d'obtenir des services professionnels en matière juridique afin d'analyser la situation et d'accompagner la Ville dans les démarches judiciaires appropriées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc

Arsenault et résolu :

DE MANDATER la firme Avocats BSL Inc., afin de fournir à la Ville les services juridiques requis relativement au dossier 183-96.

D'AUTORISER la direction générale, ou toute personne qu'elle désigne, à transmettre à la firme tous les documents nécessaires, à recevoir les avis juridiques pertinents et à entreprendre toute démarche judiciaire jugée appropriée dans l'intérêt de la Ville ;

D'AUTORISER spécifiquement le directeur général à signer tout document requis et nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution ;

QUE les honoraires et déboursés professionnels soient payés conformément à l'entente de services et imputés au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260527.178 AUTORISATION DE PAIEMENT - ARRÉRAGES DU FONDS DE RETRAITE – COORDONNATEUR AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET AQUATIQUES (EMPLOYÉ NUMÉRO 405286)

CONSIDÉRANT que l'employé (numéro 405286), occupant le poste de coordonnateur aux activités sportives et aquatiques, avait le droit de cotiser au régime de retraite pour l'année 2025, pour un montant de **3 937,23 \$**;

CONSIDÉRANT que, pour diverses raisons, celui-ci n'a pas été en mesure de procéder à son inscription au régime à ce moment;

CONSIDÉRANT la volonté de régulariser la situation en permettant le versement des arrérages au fonds de retraite;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller **Sébastien Daignault**, appuyé de madame la conseillère **Josée Collin** et unanimement résolu :

- D'AUTORISER la Ville de Chandler à verser au fonds de pension de monsieur **Daniel Briand** un montant total de **3 937,23 \$**, à titre d'arrérages pour l'année 2025;
- QUE les versements débutent la première semaine de juin 2026 et s'échelonnent sur une période de **52 semaines**, soit jusqu'à la semaine du **31 mai 2027**;
- QUE le versement hebdomadaire soit d'environ **75,72 \$**, avec ajustement du dernier versement au besoin afin de totaliser exactement la somme de **3 937,23 \$**;
- QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'employé verse également sa portion employée conformément aux règles du régime de retraite;
- QUE la direction soit autorisée à mettre en œuvre les modalités de paiement et à effectuer toute démarche nécessaire pour

donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260527.179 EMBAUCHE – JOURNALIER SAISONNIER TEMPORAIRE – SERVICE DE L'EMBELLISSEMENT

CONSIDÉRANT les besoins accrus en entretien et embellissement du territoire pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel temporaire afin de répondre à ces besoins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère **Josée Collin**, appuyé de monsieur le conseiller **Marc-Olivier Legresley** et unanimement résolu que ce conseil :

- AUTORISE l'embauche de messieurs **Michaël Blais**, **Michel Huard** et **Clermont Moreau** à titre de journalier saisonnier temporaire au Service de l'embellissement;
- QUE la période d'emploi débute le **19 mai 2026** pour une durée de **20 semaines**;
- QUE l'horaire de travail soit de **40 heures par semaine**;
- QUE les conditions de travail et salariales soient celles prévues à la convention collective en vigueur pour cette catégorie d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260527.180 EMBAUCHE – EMPLOI ÉTUDIANT - MONITEUR DE VOLLEYBALL PLAGE ET INSPECTEUR DES PISCINES – MADAME VIRGINIE CHAPADOS

Il est proposé par monsieur le conseiller **Sébastien Daignault**, appuyé de monsieur le conseiller **Gaétan Daraïche** et unanimement résolu que ce conseil autorise le **DIRECTEUR AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISTIQUE**, conjointement avec la **DIRECTRICE DE L'URBANISME**, à procéder à l'embauche de **madame Virginie Chapados** à titre de monitrice pour le volleyball de plage et pour les inspections des piscines au service de l'urbanisme.

Il est également résolu :

- QUE madame Chapados soit rémunérée selon le salaire étudiant établi à **20 \$ de l'heure**, conformément aux conditions en vigueur;
- QUE la saison de volleyball de plage débute le **29 juin 2026**, pour une période de **six (6) semaines**, à raison d'un maximum de **18 heures par semaine**, et que ce volet soit autofinancé par les inscriptions;
- QUE madame Chapados effectue également des inspections de piscines pour une période de **huit (8) semaines** à compter du 29 juin 2026, à raison de **14 heures par semaine**;
- QUE la gestion administrative des paies soit assurée par le directeur des loisirs, et que la supervision du rendement soit partagée entre les services des loisirs et de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260602.181 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Josée Collin propose la levée de l'assemblée à 12 h 22.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier